



## Cahier de charges des 6<sup>èmes</sup> jeux universitaires du Burkina Faso

### A. Le Centre national des œuvres universitaires (CENOU) se charge :

1. De l'accueil et de l'hébergement des participants en déplacement dans les sites d'hébergement retenus ;
2. De la délivrance des badges aux participants ayant été accrédités ;
3. De la restauration des participants ayant été accrédités (résidents et non-résidents) ;
4. De la couverture médicale des participants accrédités ;
5. De l'organisation des cérémonies d'ouverture et de clôture ;
6. De l'élaboration du calendrier des rencontres ;
7. De l'aménagement des terrains de compétitions ;
8. De l'acquisition du matériel de compétition (ballons, filets, support des jeux de société) ;
9. De la programmation des officiels (arbitre, juges arbitres, membres de jury) ;
10. De la tenue et la mise à jour régulière du cahier des résultats ;
11. De la gestion des cas de litiges nés du déroulement des compétitions ;
12. Des récompenses et prix ;

13. De l'octroi d'une prime de participation de **10 000 F CFA** à chaque athlète.
14. Cette somme est comprise dans les frais de participation que les universités versent auprès du comité national d'organisation.

**B. Les universités, instituts et grandes écoles chargent :**

1. Des engagements de leurs équipes ;
2. De l'encadrement de leurs équipes ;
3. De l'équipement de leurs équipes ;
4. De la discipline de leurs équipes ;
5. Du paiement des frais de participation de leurs athlètes et artistes : **15 000 F CFA /personne**
6. De la prise de mesures visant à l'assouplissement des évaluations d'ordre académique des étudiants prenant part aux jeux.
7. Les déplacements sur les sites des jeux des étudiants résidents sont à la charge de leurs universités et grandes écoles.

Le Président du comité d'organisation